

COMITE de DIRECTION

PV n° 5 Réunion du mardi 21 avril 2020 (par voie électronique)

Présidence : M. Stéphane BASQ

Présents : Mmes Béatrice MATHIEU - Maryse MOREAU - Sylvie TESSEREAU et Isabelle TOURRAIS.
MM. Jean Pierre BERNARD - Serge BIBARD - Jacques DANTAN - Christian FLORENT - Daniel FRAUDEAU - Dominique GIRAUD - Patrice HERAULT - Jean Bernard HUS - Dominique LANNEAU - Laurent LARBALETTE - Marc LAVAUD – Eric MAIOROFF - Guy MALBRAND - Jean Jacques MASSE - Yannick METHIVIER - Jean Louis OLIVIER - David PLAINCHAMP - Jean Louis RIDEAU et Christian SAVIGNY.

Assiste : Mme Adeline URANGA, Directrice Administrative.

APPROBATION DU PROCES VERBAL

Le procès-verbal n°4 du Comité de Direction du lundi 20 janvier 2020 paru sur le journal Foot n° 460 du vendredi 31 janvier 2020 est adopté à l'unanimité.

CIVILITES

Félicitations

Le Comité de Direction félicite :

- Vincent DURAND, arbitre, pour la naissance de sa petite fille Hinami,
- Walid BENAZZOUC et Gaëtan BOUTET (Portugais de Châtelleraut), Adrien BOSSOREIL (Antoigné), Léo DECHEREUX (Thuré Besse) et Cristal RAYEZ (S.O. Châtelleraut) reçus arbitre stagiaire,
- Sabri GHEDHAB REMBLIERE, Jeune Arbitre de Ligue (St Benoît) et Mathis TALLON (Montmorillon) sélectionnées pour le stage Interligues U16 du 24 au 27 février 2020 à Châteauroux,
- Agathe FELDEN (Migné Auxances) et Axelle GRAVELEAU (SO Châtelleraut) sélectionnées pour le stage régional U15 Féminines du 1^{er} au 5 mars 2020 à Ciboure (64),
- Yassine BENGUENAOUI, Camil BRISSAUD, Johan CHASSIN, Hugo DA SILVA et Corentin PRAUD (SO Châtelleraut), Yadaly DIABY (Stade Poitevin FC) sélectionnés pour le stage régional U15 et U18 Futsal du 2 au 4 mars 2020 au Haillan,
- Jacky ALQUINET pour l'obtention de la médaille de bronze de la Jeunesse, des Sports et de l'engagement associatif.

Condoléances

Le Comité de Direction présente ses sincères condoléances à :

- Saïd ENNJIMI, Président de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine, et à sa famille, suite au décès de sa maman,
- Dominique LANNEAU et sa famille, suite au décès de sa belle-mère,
- La famille et au club de Saint Benoît suite au décès de Richard CHASSIN, vice-président,
- La famille et au District de Football de la Charente Maritime, suite au décès de Jean Louis BARBESSOU, membre du Comité de Direction,
- La famille et au club de Vouneuil sur Vienne suite au décès de Jacques POUPAULT, ancien dirigeant,

- La famille de Cindy VIVIEN, ancienne joueuse de la Chapelle Bâton et de Poitiers 3 Cités, suite à son décès,
- Jean Louis OLIVIER et sa famille suite au décès de sa maman,
- Marcel BELL et sa famille suite au décès de son frère,
- Jacques DANTAN et sa famille suite au décès de sa maman,
- Christian SAVIGNY et sa famille suite au décès de son fils Allan,
- La famille et au club du S.O. Châtellerauld, suite au décès Jacques LAVILLE.

Rétablissement

Le Comité de Direction souhaite un prompt rétablissement :

- au Docteur Patrice DUCHENE, Président de la Commission Médicale,
- à Victor BOURDIOL, joueur de Chauvigny, blessé lors d'une rencontre de championnat U17 / U18 du 8 février 2020.

Ce Comité de Direction se déroule par voie électronique en raison des circonstances exceptionnelles et aux directives gouvernementales liées au COVID-19.

CLASSEMENTS et ACCESSIONS/RETROGRADATIONS
--

Les documents concernant les classements et accessions/rétrogradations ont été transmis aux membres élus du Comité de Direction par voie électronique.

Le District de la Vienne de Football prend acte des décisions du COMEX par son procès-verbal du 16 avril et les transpose à ses compétitions.

A - les compétitions du District de la Vienne de Football sont arrêtées à la date du 13 mars 2020 dans les conditions précisées par la décision du Comité Exécutif de la FFF sur le sort des compétitions actuellement suspendues du fait de l'épidémie de COVID-19 ;

B - cette décision s'entend donc pour tous les championnats mais également pour toutes les coupes départementales ;

C - la détermination des équipes qui accèdent à la division supérieure (fixée à minima en fonction des règlements prévalant pour la compétition concernée) et des équipes qui sont reléguées en division inférieure se fait sur la base du classement arrêté au 13 mars 2020, jour de la suspension officielle de toutes les compétitions, quel que soit le nombre de matches joués ;

D – les classements s'établissent sous réserve d'éventuels litiges règlementaires et procédures disciplinaires en cours, auquel cas ces classements provisoires pourront être revus par le Comité de Direction avec, le cas échéant, de possibles conséquences en matière de promotions et rétrogradations ;

E - Deux situations peuvent être distinguées :

1^{ère} situation : Les équipes ont toutes joué le même nombre de matches : la position au classement de chaque équipe est déterminée par son nombre de points ;

2^{ème} situation : Les équipes n'ont pas toutes joué le même nombre de matches : dans ce cas, afin de rétablir l'équité sportive, la position au classement de chaque équipe est déterminée par le quotient issu du rapport entre son nombre de points et son nombre de matches (quotient arrondi à la deuxième décimale après la virgule), étant précisé que les chiffres à prendre en compte, pour le nombre de points comme pour le nombre de matches, sont ceux intégrés au classement, ce qui veut notamment dire que les éventuels retraits de points et matches perdus par forfait ou par pénalité sont donc pris en compte dans ce calcul ;

F – Il n'est appliqué qu'une seule et unique relégation dans chaque championnat ou, s'il s'agit d'un championnat à plusieurs poules, dans chaque groupe dudit championnat. Cette unique relégation concerne l'équipe la moins bien classée de la poule, étant toutefois précisé que si dans cette poule, une ou plusieurs ont fait forfait général, seule la ou les équipes forfait général sont reléguées en division inférieure ;

G – Après application des règles communes exposées ci-avant, si des équipes se trouvent à égalité de points ou à égalité de quotient dans une poule ou si des équipes se trouvent à égalité de position entre des poules différentes au sein d'un même championnat, il sera fait application des règles de départage actuellement prévues dans les textes (article 14 des règlements généraux de la LFNA).

Le Comité de direction du District de la Vienne de Football a décidé d'adapter cet article 14 à la situation actuelle liée au contexte sanitaire, à savoir :

1/ En cas d'égalité de points (ou de quotient) dans une poule, le classement des clubs est effectué en tenant compte (adaptation du texte) :

- a. du classement aux points du ou des matches joués entre les clubs ex-aequo
- b. de la différence entre les buts marqués et concédés lors du ou des matches joués entre les clubs ex-aequo (adaptation du texte)
- c. du quotient (ratio) de la différence entre les buts marqués et concédés sur l'ensemble de l'épreuve (adaptation du texte)
- d. du quotient (ratio) du nombre de buts marqués sur l'ensemble de l'épreuve (adaptation du texte)
- e. du classement des équipes concernées au Challenge du Fair-Play
- f. du plus grand nombre d'arbitres licenciés et formés au club lors des deux dernières saisons
- g. en ultime recours, un tirage au sort sera effectué entre les équipes (adaptation du texte)

2/ Lorsque l'obligation se présente de désigner pour une accession, un maintien ou une rétrogradation pour une division donnée, un nombre d'équipes différent du nombre de poules, un classement est établi pour l'ensemble des équipes du même rang de la division concernée :

Si le nombre de matches comptabilisés est égal dans les poules concernées, il sera tenu compte :

- a. du quotient (ratio) du nombre de points obtenus à l'issue du championnat (adaptation du texte)
- b. du quotient (ratio) de la différence entre les buts marqués et concédés (adaptation du texte)
- c. du quotient (ratio) du nombre de buts marqués sur l'ensemble de l'épreuve (adaptation du texte)
- d. du classement au Challenge du Fair-Play
- e. du plus grand nombre d'arbitres licenciés et formés au club lors des deux dernières saisons
- f. en ultime recours, un tirage au sort sera effectué entre les équipes (adaptation du texte).

Si le nombre de matches comptabilisés est différent dans les poules concernées, il sera tenu compte :

- a. du quotient entre le nombre de points marqués et le nombre de matches comptabilisés
- b. du quotient entre la différence de buts marqués et concédés et le nombre de matches comptabilisés
- c. du quotient entre le plus grand nombre de buts marqués et le nombre de matches comptabilisés
- d. du classement au Challenge du Fair-Play
- e. du plus grand nombre d'arbitres licenciés et formés au club lors des deux dernières saisons
- f. en ultime recours, un tirage au sort sera effectué entre les équipes (adaptation du texte).

H – Lors de la saison 2020/2021, le dimensionnement des poules est limité à 14 équipes au maximum.

I – Le Comité de Direction décide qu'aucun titre de champion ne sera décerné pour la saison 2019/2020, les championnats n'étant pas allés à leur terme ;

En conséquence de ce qui précède :

Le Comité de Direction,

- prend acte des dispositions fédérales et de la circulaire reçue le 17 avril ;
- regrette l'impossibilité de maintenir dans leur division les équipes classées en dernière position (décision fédérale couplée à l'application de l'article 15-6 des Règlements Généraux de la LFNA) ;
- applique ces dispositions aussi bien pour les championnats seniors masculins que féminins.
- souhaite prendre les mesures les plus pertinentes afin que les compétitions de la saison 2020/2021 puissent se dérouler dans les meilleures conditions.

Concernant les championnats Seniors Masculins

Le Comité de Direction de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine a également décidé, par délibération en date du 20 avril 2020, de valider :

- ✓ Le nombre d'équipes seniors masculins par niveau, à savoir :
R1 : 42 équipes – R2 : 84 équipes et R3 : 144 équipes,
- ✓ Le nombre d'équipes masculines accédant de la D1 à la R3, à savoir : 32 accessions.

Le District de la Vienne de Football bénéficiera donc de trois montées en R3 au lieu de 2.

Face à cette situation, le District de la Vienne de Football ne peut faire autrement que de compléter une poule par un nombre supérieur d'accédants.

Il est donc soumis aux votes la proposition suivante :

- **que la division supérieure de district, à savoir la départementale 1, passe à 14 clubs,**
- **de créer une poule supplémentaire en départementale 4.**
- **le tableau général des accessions/rétrogradations modifié** (annexe 1)

Cette hypothèse permet de répondre aux exigences fédérales sans trop désorganiser notre championnat.

En effet, il est de l'intérêt général de tous les acteurs sur notre territoire que nos compétitions se déroulent dans les meilleures conditions sportives et réglementaires.

Il est également présenté, sous réserve de l'application finale des décisions disciplinaires des dossiers en cours :

- **la situation des clubs vis-à-vis des obligations en matière d'équipes de jeunes** (annexe 2)
- **les classements de la saison 2019/2020**, dans le respect des directives fédérales (annexe 3)
- **les accessions et rétrogradations des championnats départementaux Seniors** (annexe 4)

Concernant les championnats Seniors Féminins

Les dispositions fédérales nous obligent également à présenter une modification sur le tableau général des accessions/rétrogradations (annexe 5).

Il est aussi présenté les classements de la saison 2019/2020 (annexe 6) ainsi que les accessions et rétrogradations du championnat féminin à 11 (annexe 7).

Toutes ces propositions ont été validées avec le résultat suivant :

17 POUR / 2 ABSTENTIONS / 5 CONTRE (24 votants).

L'ensemble des décisions prises lors de cette réunion du Comité de Direction du District de la Vienne de Football recevront application, sous réserve que les actes réglementaires leur servant de base légale ne soient pas annulés par le juge. En effet, les décisions prises par le Comité de Direction du District de Football de la Vienne le 21 avril 2020 font application des règles posées par le Comité Exécutif de la FFF lors de sa réunion du 16 avril 2020. Comme toute décision administrative, la délibération du Comité Exécutif de la FFF est susceptible de recours devant les juridictions administratives compétentes. Si l'une ou plusieurs de ces règles posées par le Comité Exécutif de la FFF venaient à être annulées, les décisions prises par le Comité de Direction du District de Football de la Vienne se retrouveraient dépourvues de base légale. Dans cette hypothèse, le District de la Vienne de Football se verrait contraint de les adapter afin de les mettre en conformité avec la décision de justice.

Le Comité de Direction du District de la Vienne de Football précise à tous les clubs qu'il reste envisagé de corriger les principes retenus dans ce cas de figure. Une architecture cohérente des championnats devant alors être privilégiée.

En vertu de l'article 10 des R.G. de la FFF, les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission régionale d'Appel de la LFNA dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la publication de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique. Eu égard aux difficultés actuelles d'acheminement du courrier postal, il est conseillé de privilégier la voie électronique à l'adresse district@foot86.fff.fr

INFORMATIONS DIVERSES

- ✓ Il est précisé également, conformément aux dispositions gouvernementales et fédérales, l'**annulation** de :
 - Toutes les manifestations prévues d'ici la fin de saison (Journée de la Femme, Journée des Débutants, Assemblée Générale, remises des récompenses,...)
 - Toutes les opérations et challenges de la saison 2019/2020 (Challenge de l'Ethique, Challenge du Meilleur Club de Jeunes,...)
- ✓ le District de la Vienne de Football restera fermé au moins jusqu'au 31 mai 2020. Toutefois, nous restons disponibles par mail comme cela est le cas depuis le début du confinement.

Prochain Comité : sur convocation

Le Président,

Stéphane BASQ

La Secrétaire Générale,

Béatrice MATHIEU

**Annexe 1 : tableau général des accessions et rétrogradations
des championnats départementaux masculins**

**Accessions et rétrogradations
à la fin de la saison 2019 – 2020
Championnat Masculin**

		Tableau publié en début de saison	Proposition Comité 21/04/20	
Vient de Régional 3		1	1	
Départemental 1 (1 x 12) 12 équipes	monte en Régional 3	- 2	-3	1 poule de 14 : passage de 12 équipes à 14
	vient de Régional 3	1	1	
	descend en Départemental 2	- 2	-1	
	vient de Départemental 2	3	5	
Départemental 2 (2 x 12) 24 équipes	monte en Départemental 1	- 3	-5	2 poules de 12
	vient de Départemental 1	2	1	
	descend en Départemental 3	- 4	-2	
	vient de Départemental 3	5	6	
Départemental 3 (3 x 12) 36 équipes	monte en Départemental 2	- 5	-6	3 poules de 12
	vient de Départemental 2	4	2	
	descend en Départemental 4	- 6	-3	
	vient de Départemental 4	7	7	
Départemental 4 (4 x 12) 48 équipes	monte en Départemental 3	- 7	-7	passage de 4 à 5 poules de 12 (de 48 équipes à 60)
	vient de Départemental 3	6	3	
	descend en Départemental 5	- 8	-4	
	vient de Départemental 5	9	20	
Départemental 5 (6 x12) 72 équipes	monte en Départemental 4	- 9	-20	6 poules de 12
	vient de Départemental 4	8	4	
	descend en Départemental 6	-6	-6	
	vient de Départemental 6	7	22	
Départemental 6	monte en Départemental 5	- 7	-22	
	vient de Départemental 5	6	6	

Annexe 2 : obligations en matière d'équipes de jeunes
Situation au 20 avril 2020, sous réserve des décisions éventuelles des dossiers en cours.

La Commission a procédé au second examen de la situation des clubs soumis à l'obligation (le 1^{er} examen ayant eu lieu en novembre 2019, PV n° 15)

Ce second examen a pour but de vérifier la participation régulière des équipes et des jeunes évoluant en entente ou groupement et de statuer définitivement sur la situation des clubs vis-à-vis de leurs obligations pour la saison 2019 – 2020

Départemental 1

À ce jour, les clubs concernés possèdent au moins deux équipes de jeunes : une équipe à 11 (de U14 à U19) et une équipe U13 ou une équipe U11 évoluant seules, en entente ou au sein d'un groupement ainsi que le nombre de licenciés nécessaires pour les équipes évoluant uniquement en entente, leur permettant ainsi de remplir leurs obligations en fin de saison 2019 – 2020 à l'exception des clubs ci-après :

- ✓ Château Larcher : il manque 1 joueur licencié en catégories U19, U17 et U15 cumulées (**1^{ère} année d'infraction**). Situation identique à celle du mois de novembre 2019 (premier examen).
- ✓ Fleuré : n'a pas d'équipe de jeunes (à l'exception de U6-U9) (**1^{ère} année d'infraction**). Situation identique à celle du mois de novembre 2019 (premier examen).

Départemental 2

À ce jour, les clubs des équipes concernées possèdent au moins deux équipes de jeunes dans des catégories différentes (non compris U6-U9), évoluant seules, en entente ou au sein d'un groupement, ainsi que le nombre de licenciés nécessaires pour les équipes évoluant uniquement en entente, leur permettant ainsi de remplir leurs obligations en fin de saison 2019 – 2020 à l'exception du club ci-après :

- ✓ Thuré Besse : a seulement 2 licenciés U19, 1 licencié U18, 2 licenciés U11 et 1 licencié U10 N'a pas d'équipe de jeunes (à l'exception de U6-U9) (**2^{ème} année d'infraction**). Situation identique à celle du mois de novembre 2019 (premier examen).
- ✓ Marigny St Léger : il manque soit 6 joueurs licenciés en catégories U17 et U15 cumulées, soit 3 joueurs licenciés en catégories U13 et U11 cumulées (1 seul licencié U11) (**1^{ère} année d'infraction**). Situation identique à celle du mois de novembre 2019 (premier examen).
- ✓ Leignes sur Fontaine : n'a pas d'équipe de jeunes (à l'exception de U6-U9) (**1^{ère} année d'infraction**). Situation identique à celle du mois de novembre 2019 (premier examen).

Départemental 3

À ce jour, les clubs des équipes concernées possèdent au moins une équipe de jeunes (y compris U 6 – U 9), évoluant seule, en entente ou au sein d'un groupement, ainsi que le nombre de licenciés nécessaires pour les équipes évoluant uniquement en entente, leur permettant ainsi de remplir leurs obligations en fin de saison 2019 – 2020 à l'exception des clubs ci-après :

- ✓ Ingrandes: n'a que 4 licenciés U19, 1 licencié U18 et 2 licenciés U13 (**1^{ère} année d'infraction**). Situation presque identique à celle du mois de novembre 2019 (premier examen).
- ✓ Poitiers Gibauderie : n'a aucun licencié en catégories U19, U17 et U15 cumulées et U13 et U11 cumulées et de plus, n'a pas d'équipe de jeunes (même U6-U9) (**1^{ère} année d'infraction**). Situation identique à celle du mois de novembre 2019 (premier examen).

Sanctions pour toutes les Divisions

- En **1^{ère} année d'infraction**, le club bénéficiera d'une dérogation.
- En **2^{ème} ou 3^{ème} année d'infraction**, l'équipe en position d'accèsion en fin de saison, ne pourra accéder et sera maintenue avec des amendes ou des obligations de formation.
- En **4^{ème} année d'infraction** : rétrogradation de l'équipe dans la division inférieure.

Annexe 3 : classements 2019/2020 - championnats départementaux Seniors

Rappel du règlement

- 1/ Arrêt des compétitions à la date du 13 mars
- 2/ Classements selon le quotient nombre de points obtenus / nombre de matchs joués
- 3/ Si égalité
 - 3.1 classement aux points du ou des matchs joués entre les clubs ex-aequo
 - 3.2 de la différence entre les buts marqués et concédés lors des matchs joués entre les clubs ex-aequo
 - 3.3 de la différence entre les buts marqués et concédés sur l'ensemble de l'épreuve
 - 3.4 du plus grand nombre de buts marqués sur l'ensemble de l'épreuve

Départemental 1				
Classement au 13/03/20	Equipes	Nombre de points	Nombre de matchs joués	Quotient
1	Vicq sur Gartempe	24	10	2,40
2	Buxerolles (2)	24	11	2,18
3	Nieuil l'Espoir	16	10	1,60
4	Poitiers 3 Cités	17	11	1,55
5	Ozon	15	10	1,50
6	Château Larcher	15	10	1,50
7	L'Envigne	14	12	1,17
8	Fleuré	12	11	1,09
9	Lusignan	11	11	1,00
10	Verrières	7	9	0,78
11	Chasseneuil St Georges	6	9	0,67
12	Ligugé (3)	6	12	0,50

DEPARTEMENTAL 2

POULE A				
Classement au 13/03/20	Equipes	Nombre de points	Nombre de matchs joués	Quotient
1	Beaumont (2)	24	10	2,40
2	Migné-Auxances (2)	23	11	2,09
3	Loudun (1)	21	12	1,75
4	Cernay-St Genest	17	10	1,70
5	Chauvigny (3)	18	11	1,64
6	Marigny St Léger	16	12	1,33
7	Availles en Châtellerault	13	10	1,30
8	Thuré-Besse	14	11	1,27
9	Montamisé	14	11	1,27
10	Nord Vienne	14	11	1,27
11	Boivre	11	12	0,92
12	Cenon sur Vienne	1	11	0,09

POULE B				
Classement au 13/03/20	Equipes	Nombre de points	Nombre de matchs joués	Quotient
1	Usson-l'Isle	34	12	2,83
2	Rouillé	21	11	1,91
3	Smarves-Iteuil	20	11	1,82
4	Brion St Secondin	18	10	1,80
5	St Julien l'Ars	15	10	1,50
6	St Benoît (2)	16	12	1,33
7	Sèvres-Anxaumont	14	11	1,27
8	Mignaloux Beauvoir (2)	12	11	1,09
9	Leignis sur Fontaine	13	12	1,08
10	ACG Foot Sud 86	10	10	1,00
11	Montmorillon (3)	7	11	0,64
12	Nouaillé (2)	7	11	0,64

Départemental 3

POULE A				
Classement au 13/03/20	Equipes	Nombre de points	Nombre de matchs joués	Quotient
1	Avanton	28	12	2,33
2	Neuville (3)	25	11	2,27
3	Ingrandes/Antoigné	18	9	2,00
4	Châtellerault Portugais (2)	22	11	2,00
5	Naintré (2)	20	11	1,82
6	Antran (2)	16	9	1,78
7	Chasseneuil St Georges (2)	15	11	1,36
8	Mirebeau	14	11	1,27
9	Oyré-Dangé (2)	12	11	1,09
10	Leigné sur Usseau	7	11	0,64
11	Coussay les Bois	5	11	0,45
12	Cernay St Genest (2)	4	12	0,33

POULE B				
Classement au 13/03/20	Equipes	Nombre de points	Nombre de matchs joués	Quotient
1	Valdivienne	23	11	2,09
2	Jaunay-Clan	21	11	1,91
3	Civaux	19	10	1,90
4	Poitiers Cep	18	10	1,80
5	La Pallu	21	12	1,75
6	Biard	11	10	1,10
7	Vouillé	11	10	1,10
8	Poitiers Gibauderie	12	11	1,09
9	St Savin/St Germain (2)	10	10	1,00
10	Beaumont (3)	9	9	1,00
11	Poitiers 3 Cités (2)	10	11	0,91
12	St Julien l'Ars (2)	6	11	0,55

POULE C				
Classement au 13/03/20	Equipes	Nombre de points	Nombre de matchs joués	Quotient
1	Béruges	27	11	2,45
2	Sud Vienne Rég de Couhé	18	8	2,25
3	Fontaine le Comte (2)	22	10	2,20
4	Vivonne	24	11	2,18
5	Nieuil l'Espoir (2)	22	11	2,00
6	Mazerolles-Lussac/Sillars	17	11	1,55
7	Brion St Secondin (2)	14	10	1,40
8	Fleuré (2)	11	10	1,10
9	Poitiers St Eloi	10	11	0,91
10	Payroux	7	11	0,64
11	Lusignan (2)	3	10	0,30
12	ACG Foot Sud 86 (2)	3	10	0,30

DEPARTEMENTAL 4

POULE A				
Classement au 13/03/20	Equipes	Nombre de points	Nombre de matchs joués	Quotient
1	St Léger de Montbrillais	34	12	2,83
2	ASM	26	12	2,17
3	Quinçay	24	12	2,00
4	Moncontour	22	11	2,00
5	Dissay	22	12	1,83
6	St Christophe	15	12	1,25
7	Ceaux la Roche	12	11	1,09
8	Coussay en Mirebeau	12	11	1,09
9	Jaunay-Clan (2)	9	11	0,82
10	Boivre (2)	7	11	0,64
11	Vendelogne	7	11	0,64
12	Loudun (2)	7	12	0,58

POULE B				
Classement au 13/03/20	Equipes	Nombre de points	Nombre de matchs joués	Quotient
1	Poitiers ASAC	29	11	2,64
2	Pleumartin/La Roche Posay	23	11	2,09
3	Naintré (3)	25	12	2,08
4	Ozon (2)	25	12	2,08
5	Availles en Châtellerault (2)	22	11	2,00
6	Buxerolles (3)	21	12	1,75
7	Vicq (2)	20	12	1,67
8	Sèvres Anxaumont (2)	11	12	0,92
9	Ingrandes/Antoigné (2)	7	11	0,64
10	Bonneuil M/Archigny	7	12	0,58
11	Poitiers Portugais	5	12	0,42
12	Leigné sur Usseau (2)	0	10	0,00

POULE C				
Classement au 13/03/20	Equipes	Nombre de points	Nombre de matchs joués	Quotient
1	Poitiers Baroc	25	11	2,27
2	Migné-Auxances (3)	26	12	2,17
3	Poitiers Cep (2)	24	12	2,00
4	Vouneuil sous Biard	21	11	1,91
5	Poitiers 3 Cités (2)	20	11	1,82
6	Bonnes	16	10	1,60
7	Jardres	16	11	1,45
8	La Puye La Bussièrre	12	10	1,20
9	St Benoît (3)	11	11	1,00
10	Nouaillé (3)	10	12	0,83
11	Mazerolles-Lussac/Sillars (2)	6	12	0,50
12	Valdivienne (2)	0	11	0,00

POULE D				
Classement au 13/03/20	Equipes	Nombre de points	Nombre de matchs joués	Quotient
1	Sommières/St Romain	22	10	2,20
2	Château Larcher (2)	22	10	2,20
3	Verrières (2)	18	9	2,00
4	Pressac (1)	22	11	2,00
5	St Saviol	19	10	1,90
6	Champagné	16	10	1,60
7	Châtain	17	11	1,55
8	Vivonne (2)	14	11	1,27
9	St Maurice Gençay	10	10	1,00
10	Adriers	10	10	1,00
11	Poitiers Gibauderie (2)	6	11	0,55
12	Charroux Mauprévoir	1	11	0,09

Départemental 5

POULE A				
Classement au 13/03/20	Equipes	Nombre de points	Nombre de matchs joués	Quotient
1	Nord Vienne (2)	27	11	2,45
2	Thuré-Besse (2) *	24	12	2,00
3	L'Envigne (2)	23	12	1,92
4	ASM (2)	21	12	1,75
5	Champigny	18	11	1,64
6	Beuxes	16	12	1,33
7	Mouterre/3 Moutiers	15	12	1,25
8	St Léger de Montbrillais (2)	13	11	1,18
9	Ouzilly	11	11	1,00
10	Cernay St Genest (3)	10	11	0,91
11	Mirebeau (2)	7	11	0,64
12	St Christophe (2)	6	12	0,50

* l'équipe de Thuré-Besse (2) ne peut accéder car en infraction (2^{ème} année) avec les obligations en matière d'équipes de jeunes

POULE B				
Classement au 13/03/20	Equipes	Nombre de points	Nombre de matchs joués	Quotient
1	Senillé-St Sauveur	25	10	2,50
2	La Pallu (2)	23	10	2,30
3	Vouneuil sur Vienne	23	11	2,09
4	Buxeuil *	18	10	1,80
5	Châtellerault Portugais (3)	19	11	1,73
6	Cenon sur Vienne (2)	17	12	1,42
7	Beaumont (4)	14	10	1,40
8	Availles en Châtellerault (3)	12	10	1,20
9	Oyré-Dangé (3)	10	9	1,11
10	Châtellerault Réunionnais *	9	10	0,90
11	Les Ormes	8	11	0,73
12	Ingrandes/Antoigné (3)	-2	10	-0,20

* sous réserve du dossier disciplinaire en cours

POULE C				
Classement au 13/03/20	Equipes	Nombre de points	Nombre de matchs joués	Quotient
1	Montmorillon (4)	27	11	2,45
2	Civaux (2)	24	11	2,18
3	La Chapelle Viviers	21	11	1,91
4	L'Espinasse	22	12	1,83
5	Nalliers	20	11	1,82
6	Leignes sur Fontaine (2)	15	11	1,36
7	Haims	13	11	1,18
8	Lhommaizé	10	11	0,91
9	Journet	10	11	0,91
10	Jouhet Pindray	9	11	0,82
11	Villeneuve	6	12	0,50
12	St Savin St Germain (3)	3	11	0,27

POULE D				
Classement au 13/03/20	Equipes	Nombre de points	Nombre de matchs joués	Quotient
1	Lavoux-Liniers	25	9	2,78
2	Mignaloux Beauvoir (3)	20	10	2,00
3	Nieuil l'Espoir (3)	17	9	1,89
4	Croutelle	17	10	1,70
5	Fontaine le Comte (3)	15	10	1,50
6	Rouillé (2)	13	9	1,44
7	Smarves-Iteuil (2)	13	11	1,18
8	Vouneuil sous Biard (2)	13	11	1,18
9	Vernon	10	10	1,00
10	Fleuré (3)	3	7	0,43
11	Bérges (2)	1	10	0,10
12	St Julien l'Ars (3)	FG	FG	FG

POULE E				
Classement au 13/03/20	Equipes	Nombre de points	Nombre de matchs joués	Quotient
1	Brion St Secondin (3)	21	11	1,91
2	ACG Foot Sud 86 (3) *	22	12	1,83
3	La Ferrière Airoux	19	11	1,73
4	Sud Vienne Rég de Couhé (2)	19	11	1,73
5	Blanzay	17	10	1,70
6	Brux	16	11	1,45
7	Valence en Poitou Couhé	16	11	1,45
8	Poitiers Beaulieu	16	11	1,45
9	Usson-l'Isle (2)	14	11	1,27
10	Payroux (2)	10	12	0,83
11	Bouresse	9	11	0,82
12	St Saviol (2)	7	12	0,58

* ACG Foot Sud 86 (3) ne peut accéder en D4 en raison de la rétrogradation d'ACG Foot Sud 86 (2) de D3 en D4

POULE F				
Classement au 13/03/20	Equipes	Nombre de points	Nombre de matchs joués	Quotient
1	Montamisé (2) *	30	12	2,50
2	Dissay (2)	24	12	2,00
3	Cissé	22	12	1,83
4	Biard (2)	19	12	1,58
5	Latillé	17	11	1,55
6	Marigny St Léger (2) *	17	12	1,42
7	Chasseneuil St Georges (3)	15	12	1,25
8	Poitiers ASAC (2)	13	11	1,18
9	Savigny L'Ev/Pouillé T	12	12	1,00
10	Avanton (2)	11	11	1,00
11	Vouzailles	11	12	0,92
12	Jaunay-Clan (3)	7	11	0,64

* sous réserve du dossier disciplinaire en cours

Départemental 6 - phase 1

POULE A				
Classement au 13/03/20	Equipes	Nombre de points	Nombre de matchs joués	Quotient
1	Sammarçolles	19	7	2,71
2	Monts sur Guesnes	19	7	2,71
3	L'Envine (3)	13	7	1,86
4	La Pallu (3)	9	7	1,29
5	Coussay en Mirebeau (2)	7	7	1,00
6	Orches	7	7	1,00
7	Moncontour (2)	2	7	0,29
8	Mouterre/3 Moutiers (2)	0	7	0,00
9	Leigné sur Usseau (3)	FG	FG	FG

POULE B				
Classement au 13/03/20	Equipes	Nombre de points	Nombre de matchs joués	Quotient
1	Colombiers	18	7	2,57
2	Antran (3)	16	7	2,29
3	Usseau	16	7	2,29
4	Ozon (3)	9	7	1,29
5	Thuré-Besse (3)	9	7	1,29
6	St Rémy sur Creuse	7	7	1,00
7	Buxeuil (2)	3	7	0,43
8	Velleches/Leigné	-2	7	-0,29
9	Châtelleraut Portugais (4)	FG	FG	FG

POULE C				
Classement au 13/03/20	Equipes	Nombre de points	Nombre de matchs joués	Quotient
1	Châtelleraut C9	21	7	3,00
2	Montamisé (3)	14	7	2,00
3	Bonneuil/Archigny (2)	12	7	1,71
4	Pleumartin/Rocha Posay (2)	9	7	1,29
5	Senillé-St Sauveur (2)	8	7	1,14
6	Coussay les Bois (2)	6	7	0,86
7	Nalliers (2)	6	7	0,86
8	Vicq sur Gartempe (3)	3	7	0,43
9	Angloise	FG	FG	FG

POULE D				
Classement au 13/03/20	Equipes	Nombre de points	Nombre de matchs joués	Quotient
1	Poitiers Baroc (2)	18	8	2,25
2	Nouaillé (4)	17	8	2,13
3	Lavoux-Liniers (2)	17	8	2,13
4	Jardres (2)	14	8	1,75
5	Poitiers Cep (3)	13	8	1,63
6	Croutelle (2)	9	8	1,13
7	Sèvres-Anxaumont (3)	5	8	0,63
8	Poitiers Asac (3)	3	8	0,38
9	Dissay (3)	FG	FG	FG

POULE E				
Classement au 13/03/20	Equipes	Nombre de points	Nombre de matchs joués	Quotient
1	Civaux (3)	24	8	3,00
2	Queaux-Mou/Verrières	21	8	2,63
3	Lathus/Saulgé	16	8	2,00
4	Journet (2)	12	8	1,50
5	Millac	9	8	1,13
6	Availles Lim/Pressac	9	8	1,13
7	Adriers	6	8	0,75
8	Poitiers Beaulieu FC	4	8	0,50
9	Charroux-Mauprévoir (2)	2	8	0,25
10	Mazerolles-Lussac/Sillars (3)	FG	FG	FG

POULE F				
Classement au 13/03/20	Equipes	Nombre de points	Nombre de matchs joués	Quotient
1	Château Larcher (3)	20	8	2,50
2	Sommières-St Romain (2)	19	8	2,38
3	Magné	19	8	2,38
4	Nieuil l'Espoir (4)	13	8	1,63
5	Vivonne (3)	11	8	1,38
6	Savigné/ACG Foot Sud 86	7	8	0,88
7	Blanzay (2)	4	8	0,50
8	Smarves-Iteuil (3)	4	8	0,50
9	Brion St Secondin (4)	1	8	0,13

POULE G				
Classement au 13/03/20	Equipes	Nombre de points	Nombre de matchs joués	Quotient
1	Lusignan (3)	24	8	3,00
2	Sanxay	15	8	1,88
3	Rouillé (3) *	14	8	1,75
4	Vouillé/Cissé (2)	13	8	1,63
5	Château Larcher/St Maurice (4)	12	8	1,50
6	Boivre (3)	9	8	1,13
7	Vendelogne (2)	6	8	0,75
8	Savigny L'Ev/Pouillé T	1	8	0,13
9	Latillé/Béruges (2)	FG	FG	FG

* Rouillé (3) ne peut accéder en D5 en raison de la présence de Rouillé (2) en D5

**Annexe 4 : accessions/rétrogradations 2019/2020 –
championnats départementaux Seniors masculins**

**Accessions et rétrogradations
à la fin de la saison 2019/2020**

sous réserves de l'application finale des décisions disciplinaires des dossiers en cours et de l'homologation du Comité de Direction

Départemental 1 1 poule de 12 12	Accessions en R3 : 3	Vicq sur Gartempe (1), Buxerolles (2) et Nieuil l'Espoir (1)
	Rétrogradations en Départemental 2 : 1	Ligugé (3)
Départemental 2 2 poules de 12 24	Accessions en Départemental 1 : 5	A : Beaumont St Cyr (2) et Migné Auxances (2) B : Usson L'Isle (1), Rouillé (1), Smarves-Iteuil (1)
	Rétrogradations en Départemental 3 : 2	A : Cenon sur Vienne (1) B : Nouaillé (2)
Départemental 3 3 poules de 12 36	Accessions en Départemental 2 : 6	A : Avanton (1) et Neuville (3) B : Valdivienne (1) et Jaunay-Clan (1) C : Béruges (1) et Sud Vienne Région de Couhé (1)
	Rétrogradations en Départemental 4 : 3	A : Cernay St Genest (2) B : St Julien l'Ars (2) C : ACG Foot Sud 86 (2)
Départemental 4 4 poules de 12 48	Accessions en Départemental 3 : 7	A : St Léger de Montbrillais (1) et ASM (1) B : Poitiers Asac (1) C : Poitiers Baroc (1) et Migné-Auxances (3) D : Sommières St Romain (1) et Château Larcher (2)
	Rétrogradations en Départemental 5 : 4	A : Loudun (2) B : Leigné sur Usseau (2) C : Valdivienne (2) D : Charroux Mauprévoir (1)
Départemental 5 6 poules de 12 72	Accessions en Départemental 4 : 20	A : Nord Vienne (2), L'Envigne (2) et ASM (2) B : Senillé St Sauveur (1), La Pallu (2), Vouneuil sur Vienne (1) et Buxeuil (1) C : Montmorillon (4), Civaux (2), La Chapelle Vviers (1) et L'Espinasse (1) D : Lavoux-Liniers (1), Mignaloux (3) et Nieuil l'Espoir (3) E : Brion St Secondin (3), La Ferrière Airoux (1) et Sud Vienne Région de Couhé (2) F : Montamisé (2), Dissay (2) et Cissé (1)
	Rétrogradations en Départemental 6 : 6	A : St Christophe (2) B : Ingrandes/Antoigné (3) C : St Savin St Germain (3) D : St Julien l'Ars (3) (FG) E : St Savio (2) F : Jaunay Clan (3)
Départemental 6 6 poules 59	Accessions en Départemental 5 : 22	A : Sammarcolles (1), Monts sur Guesnes (1) et L'Envigne (3) B : Colombiers (1), Antran (3) et Usseau (1) C : Châtelleraut C9 (1), Montamisé (3), Bonneuil/Archigny (2) D : Poitiers Baroc (2), Nouaillé (4), Lavoux-Liniers (2) et Jardres (2) E : Civaux (3), Queaux-Moussac/Verrières (1) et Lathus/Saulgé (1) F : Château Larcher (3), Sommières-St Romain (2) et Magné (1) G : Lusignan (3), Sanxay (1) et Vouillé/Cissé (2)

**Annexe 5 : tableau général des accessions et rétrogradations
des championnats départementaux féminins**

**Accessions et rétrogradations
à la fin de la saison 2019 – 2020
Championnat Féminin**

		Tableau publié en début de saison	Proposition Comité 21/04/20	
Vient de Régional 2		0	0	
Départemental 1 (1 x 10)	monte en Régional 2	- 1	- 1	1 poule de 12 : passage de 10 équipes à 12
	vient de Régional 2	0	0	
	descend en Départemental 2	- 1	- 1	
	vient de Départemental 2	3	4	

Annexe 6 : classements 2019/2020 - championnats départementaux Seniors féminins

Départemental 1 Féminine				
Classement au 13/03/20	Equipes	Nombre de points	Nombre de matchs joués	Quotient
1	Parthenay-Viennay	21	8	2,63
2	La Chapelle Bâton	13	6	2,17
3	Fontaine le Comte	18	9	2,00
4	Migné-Auxances	11	7	1,57
5	Montmorillon (2)	12	9	1,33
6	St Romans	10	8	1,25
7	Valdivienne	6	7	0,86
8	St Cerbouillé	0	7	0,00
9	Bressuire (2)	0	7	0,00
10	Cenon sur Vienne	/	/	/

DEPARTEMENTAL 2 Féminine

POULE A				
Classement au 13/03/20	Equipes	Nombre de points	Nombre de matchs joués	Quotient
1	Pays Thénezéen	20	8	2,50
2	Thouars (2)	16	8	2,00
3	Boisme Clessé	16	8	2,00
4	ASM	6	8	0,75
5	Dissay (2)	0	8	0,00
6	Mirebeau	FG	FG	FG

POULE B				
Classement au 13/03/20	Equipes	Nombre de points	Nombre de matchs joués	Quotient
1	Châtelleraut SO (2)	22	10	2,20
2	Availles en Châtelleraut	20	10	2,00
3	Dissay	19	10	1,90
4	L'Envigne	17	10	1,70
5	Loudun	4	10	0,40
6	Vicq sur Gartempe	3	10	0,30

POULE C				
Classement au 13/03/20	Equipes	Nombre de points	Nombre de matchs joués	Quotient
1	Jaunay-Clan	30	10	3,00
2	Stade Poitevin	23	10	2,30
3	Poitiers Asac/Gibauderie	14	10	1,40
4	Vouneuil/Béruges	13	10	1,30
5	Lusignan (2)	7	10	0,70
6	Chassen-St Geor/Mrebeau	-2	10	FG

POULE D				
Classement au 13/03/20	Equipes	Nombre de points	Nombre de matchs joués	Quotient
1	Ligugé	21	8	2,63
2	Ste Eanne	21	8	2,63
3	Nieuil/Les Roches	9	8	1,13
4	Celles-Ver/Val Bout	4	8	0,50
5	La Chapelle Bâton (2)	-1	8	-0,13
6	Cenon/Vouneuil	FG	FG	FG

**Annexe 7 : accessions/rétrogradations 2019/2020 –
championnats départementaux Seniors féminins**

**Accessions et rétrogradations
à la fin de la saison 2019/2020**

sous réserves de l'application finale des décisions disciplinaires des dossiers en cours et de l'homologation du Comité de
Direction

Départemental 1 1 poule de 10	Accessions en R2F : 1	Parthenay-Viennay (1)
	Retrait de la compétition à 11 : 1	Cenon sur Vienne (1)

Départemental 2 4 poules de 6	Accessions en D1 F : 4	A : Pays Thénezéen (1) B : Châtelleraut SO (2) C : Jaunay-Clan (1) D : Ligugé (1)
---	-------------------------------	--